Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 011-251101671-20261104-DE_044_2026-DE

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
SMAH HVA

Séance du jeudi 29 octobre 2026

Délibération N° DE_044_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
40	23	23
Date de la convocation : 22/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Pôle Rivière), sous la présidence de Pierre BARDIES.

Présents : Pierre BARDIES (Président), Jean-Louis ARIBAUD (Vice-président), Didier BUXEDA (Vice-président), Jean-Louis CARBONNEL (Vice-président), Pierre DURAND (Vice-Président), Alain COSTES (Vice-président), David FERNANDEZ (Vice-président), Jacques GALY (Vice-président), Jean-Régis GUICHOU (Vice-président), André CALVET (Délégué), Georges BENNAVAIL (Délégué), Alain CHANAUD (Délégué), Daniel ALBERT (Délégué), Sege BELARD (Délégué), Aimé MUNOZ (Délégué), Francis PAGES (Délégué), Nicole SOCQUET-JUGLARD (Déléguée), Jean-Marc WAGNER (Délégué), Raynald LAUMONT (Délégué), Thierry LECINA (Délégué), Jean-Pierre THILVERT (Délégué), Sauveur TRANIELLO (Délégué), Jean LABADIE (Délégué)
Représentés :
Absents et Excusés : Francis MAGDALOU (Délégué), Michel GARCIA (Délégué), Francis SAVY (Délégué), Christian DUBUC (Délégué), Rose-Marie MANAUD (Déléguée), Yves RAYNAUD (Délégué), Anthony SANCHEZ (Délégué) suppléé par Sauveur TRANIELLO (Délégué), Jean LAFFONT (Délégué) suppléé par Jean LABADIE (Délégué), Marie-Christine PALOMINO (Déléguée), Christophe BARBIER (Délégué), Martine CLERGUE (Déléguée), Rolland MAZET (Délégué), David N'DIAYE (Délégué), Brigitte ORTEGA (Déléguée), Paul PAINCO (Délégué), Jean-Jacques LAIRE (Délégué), Dominique LAPORTE (Délégué), Patrice GAUX (Délégué), Serge VAILLS (Délégué)

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean-Pierre THILVERT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du règlement budgétaire et financier (R.B.F.)

Sur proposition de Monsieur le payeur départemental, le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAH HVA) s'est engagé, lors du Comité syndical du 27 septembre 2022, dans une expérimentation

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 011-251101671-20261104-DE_044_2026-DE

du Compte Financier Unique (CFU) ainsi que dans l'adoption de la nomenclature M57, depuis janvier 2023. Pour rappel, le CFU est devenu, depuis 2023, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Il s'agit d'un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif établi par le SMAH HVA et au compte de gestion établi par le comptable public.

Cette bascule nécessite l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF). Les mentions qui doivent y figurer sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décrire les procédures, les définir, les faire connaître avec exactitude et se donner l'objectif de les suivre le plus précisément possible.
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les services de la collectivité se sont appropriés.
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.

Il s'agit donc de rappeler au sein d'un document unique les règles comptables, financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Afin de fixer le cadre de ce règlement, il est rappelé que le SMAH HVA :

- N'a qu'un budget principal – pas de budget annexe
- A recours à l'emprunt
- Peut avoir recours à une ligne de trésorerie
- Applique les états des Restes à Réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Monsieur le Président donne lecture du projet de RBF. Il demande alors aux membres du Comité syndical de se positionner.
Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré procède au vote :

LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE

- **ADOPTE** le Règlement budgétaire et financier ainsi présenté en séance par Monsieur le Président,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs et entreprendre toutes démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pierre BARDIES
Président de séance

Jean-Pierre THILVERT
Secrétaire de séance